

M. le président répond que la Commission doit, au préalable, consulter les avocats de la Ville à ce sujet.

Et sur ce, il est

Résolu: De demander aux avocats:

10. Si l'agent d'un groupe de cochers de place peut, sans être en contravention avec les règlements de la Ville, se tenir sur le trottoir, au dehors d'un hôtel, d'une gare ou d'un autre édifice public, et solliciter le patronage au bénéfice de ceux qui l'emploient?

20. Cet agent peut-il, sans enfreindre les règlements de la Ville, solliciter les voyageurs qui sont à l'intérieur des édifices ci-dessus mentionnés?

M. l'échevin Gallery

Propose: Que, en attendant la décision des avocats de la Ville, les mêmes privilèges et droits soient accordés aux cochers de place que ceux dont jouit M. McGarr.

M. le président déclare la proposition hors d'ordre.

M. l'échevin Gallery en appelle de la décision de M. le président.

La décision est maintenue. (M. l'échevin Gallery dissident).

6.—*Résolu:* De prier les avocats de la Ville de défendre les officiers et hommes de police qui sont actuellement poursuivis par quelques Chinois de Montréal.

7.—La demande de deux hommes auxquels ont refusé l'admission dans le corps de police est renvoyée à la prochaine assemblée.

8.—*Résolu:* Que le docteur J.-M. MacKay soit prié de préparer un rapport déclarant le nombre de cas soumis à son traitement antialcoolique et le nombre de guérisons obtenue depuis qu'un crédit lui a été octroyé.

Ajournement.

JOHN-J. BARRY,
Secrétaire.

The chairman answered that the Committee would first, consult the City attorneys in this matter.

And acting upon this suggestion, it was

Resolved: That the City attorneys be asked to give their opinion as to whether an agent of a group of hackmen can, without contravening the City by-laws, stand outside of an hotel, railway station or other public building and solicit trade on his employer's behalf?

Can said agent without contravening the City by-laws, solicit the passenger trade inside of any of the above mentioned buildings?

Ald. Gallery

Moved: That pending the City attorneys' decision, the hackmen have the same privileges and rights as Mr. McGarr.

The chairman ruled this motion out of order.

Ald. Gallery appealed from the decision of the chairman. The decision was maintained. (Ald. Gallery dissenting).

Resolved: To ask the City attorney to defend the officers and men of the police who are now being sued by some of the Chinese of Montreal.

7.—The application of two men who have been refused admittance in the Police force, was deferred until next meeting for consideration.

8.—*Resolved:* That Dr. J. M. MacKay be asked to make a report stating the number of cases treated by his treatment for alcoholism, and the number of cures effected since he was granted an appropriation.

Adjourned.

JOHN J. BARRY,
Secretary.



Service de la Voirie

SOUSSIONS

Des soumissions cachetées, adressées au greffier de la Cité et déposées à son bureau, à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi MARDI LE 23ème JOUR D'AVRIL 1907, pour la fourniture et la livraison de pierre concassée Banc Rouge ou Siénite et Pierrailles dont la Commission de la Voirie pourra avoir besoin durant la saison 1907.

La pierre devra être concassée des dimensions de 2 pouces, 1 pouce et pierrailles. Des devis et blancs de soumission ainsi que tous renseignements requis seront fournis au bureau de l'inspecteur de la Cité à l'Hôtel de Ville. Aucune soumission ne sera prise en considération, si elle n'est pas faite sur lesdits blancs de soumission.

La Commission de la Voirie se réserve le droit de rejeter la plus basse ou toute autre soumission.

Ces soumissions seront ouvertes par le greffier de la Cité en présence des intéressés à la première séance de la Commission de la Voirie qui suivra leur réception.

Par ordre,

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 11 avril 1907.



ROAD DEPARTMENT

TENDERS

Sealed Tenders, addressed to the City Clerk, and deposited in his office in the City Hall, will be received up till twelve o'clock noon, on TUESDAY THE 23rd DAY OF APRIL 1907, for the supply and delivery of Banc Rouge or Syenite broken stone and screenings, required by the Road Committee during the season of 1907.

The stone is to be broken in sizes of 2 inches, 1 inch and screenings; specifications and forms of tender, together with all information; may be obtained at the office of the City Surveyor, City Hall.

No tender will be considered unless submitted on the aforesaid forms.

The Road Committee reserve the right to reject the lowest or any tender.

Tenders will be opened by the undersigned, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Road Committee following their reception.

By order,

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, April 11 1907.